

# Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 13/12/2021

Absente excusée : Sandrine BINETTI

## DELIBERATIONS

Virement de Crédit : entretien et réparation bâtiment public -12000 €, affecté sur bâtiments et installation.

Vente de la parcelle du lac du Fraysse (Banide/Cournede). Régularisation de la vente. Accepté à l'unanimité.

Revalorisation des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon indice INSEE.

Madame BINET Christiane : 346,74 € au lieu de 343,89 €

Monsieur BORNETTE Emmanuel : 257,40 € au lieu de 255,28 €

Monsieur PILIU / Mme BERTHIE : 477,33 € au lieu de 473,40 €

Madame VINEL Micheline : 320,69 € au lieu de 318,05 €

**CDG** : Assurance des personnels communaux. Renouvellement de la convention d'assurance avec le centre de gestion.

**Délibération droit du sol** : Confirmation des annonces du précédent conseil Municipal. A partir du 2/1/22 l'état se désengage. La CCPLL et QUERCY Blanc se sont mutualisés : adhésion 500 € + pétitionnaires (prix annoncés au précédent conseil). Il a fallu réaménager la salle de Montdoumerc (15000€). Le président de la CCPLL a obtenu une subvention de 80% par la DETR.

**Délibération voirie communale** : Chaque commune recevait une enveloppe en fonction du km de voirie communale à entretenir. L'utilisation disparate de cette enveloppe a imposé une qualification objective : un classement des états de Voirie a été créé. L'évaluation des travaux à réaliser sera effectué par des techniciens.

P1 : voie en très mauvais état : travaux de réfection important

P2 : voie dégradée : travaux de revêtement

P3 : voie usée : points à temps suffisants

P4 : pas de travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la liste des voies d'intérêt communautaire proposées suite à l'application des nouveaux critères.

**Extension réseau AEP et raccordement sur l'Escalier** : Extension du réseau d'eau à la demande de 5 pétitionnaires. Les travaux s'élèvent à 15000€, le SESEL prend 30% et 70 % pour la commune. Les pétitionnaires ont signé une lettre d'engagement pour la participation qui leur incombe, soit 1400€ chacun. Reste à charge de la commune 4200 € HT.

**Projet salle des fêtes** : Nous abandonnons le projet de l'architecte car celui-ci s'élève à 532000€HT et nécessite des frais supplémentaires pour équipement cuisine, sono, aération. C'est trop pour notre enveloppe estimée à 300000 €. Nous allons reprendre le projet à zéro pour qu'il nous présente un autre projet proche de notre plan financier

## Questions diverses

- Journal de Laburgade : adressage, village étoilé, entretien restauration petit patrimoine.
- Vœux : se tiendront en fonction de la crise sanitaire.
- Renseignements pris : Le marquage au sol voirie sur la place est du ressort de la commune avec l'accord de M. Sahuc.
- Biargues : excès vitesse des voitures. Cremps va poser des panneaux de limitation à 50. Laburgade voulait mettre des radars pédagogiques mais on va attendre de voir si les panneaux suffisent.

Levée séance 23h30